



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2019

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 9 septembre à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Cédric St-Amand  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

Administration

2019-09-185

### **(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 12 août 2019
4. Dépôt des rapports des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 31 août 2019
5. Approbation de la liste des comptes à payer au 5 septembre 2019 et autorisation de paiement
6. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 août 2019
7. Demande d'aide financière pour les résidents de Saint-Norbert faisant l'école à la maison
8. Autorisation du dragage de l'étang
9. Renouvellement du mandat pour le contrôle canin 2019-2020
10. Autorisation d'ensemencement de la butte servant de glissoire
11. Don de 500 \$ à la FADOQ
12. Changement de cellulaire du maire
13. Nettoyage de la caserne



9 septembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

14. Appui à une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT**

15. Demande d'appui de la Municipalité de Saint- Cuthbert pour la réfection de la route Fafard

#### **HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT**

Annulé

~~16. Autoriser GBI expert-conseils inc à exécuter des services professionnels pour le mandat du portrait des installations septiques sur la rue Hugnette, des Érables, rang Sainte-Anne et Chemin du Lac, le prolongement du réseau d'égout sanitaire et augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées.~~

17. Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement

#### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

18. Varia  
Banque de nom d'employé temporaire pour journalier à la voirie  
Achat de kits de douche pour nouveau résidents pour l'année 2020
19. Période de questions
20. Levée de la séance

Monsieur le maire demande de vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-09-186

#### **(3) Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 12 août 2019**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu le dit procès-verbal ;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.



9 septembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-09-187

**(4) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 août 2019**

Sur proposition de monsieur Michel Fafard appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 457 808.10\$ et des salaires payés, au montant de 16 537.20\$ au cours du mois d'août 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2019-09-188

**(5) Approbation de la liste des comptes à payer au 5 septembre 2019 et autorisation de paiement**

Sur proposition de madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 5 septembre 2019, totalisant un montant de 98 469.39 \$ et en autoriser le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**(6) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2019**

La directrice générale secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2019.

2019-09-189

**(7) Demande d'aide financière pour les résidents de Saint-Norbert faisant l'école à la maison**

Considérant la demande d'aide financière de l'école Sainte-Anne pour les résidents de Saint-Norbert;

Considérant que la Municipalité a adopté au conseil de juin dernier le montant d'aide de 65\$ par enfants de l'école Saint-Anne pour les effets scolaires, soit de la maternelle à la 6<sup>ième</sup> année;

Considérant la demande reçue de parents faisant l'école à la maison demandant le même montant;

Considérant que la Municipalité demande une preuve démontrant que l'enfant fait bien l'école à la maison;

Considérant que les demandes et preuves devront être acheminées à la Municipalité avant le 30 novembre de chaque année;



9 septembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

Considérant que la Municipalité publicisera par l'entremise de ses différents médias cette offre afin de rejoindre le plus grand nombre d'enfants faisant l'école à la maison;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu

D'appuyer la demande financière pour les résidents de Saint-Norbert dont les enfants font l'école à la maison au montant de 65\$ par enfant.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-09-190

**(8) Autorisation de dragage de l'étang de Bonaventure**

Considérant la rencontre tenue en janvier 2019 avec le Ministère de L'Environnement et des pêches et faune du Québec ainsi que l'ingénieur de la MRC de D'Autray monsieur Stéphane Allard ;

Considérant l'étude demandée par le Ministère de l'Environnement et effectué par monsieur Stéphane Allard, Directeur et ingénieur à la MRC de D'Autray;

Considérant le dépôt de l'étude par monsieur Allard au Ministère de l'Environnement en mai dernier;

Considérant que la superficie à draguer est de 3 775 mètres carrés selon l'étude et le Ministère de l'Environnement;

Considérant que pour faire un contrat gré à gré, les soumissions (au moins deux) devront respectées le seuil de la limite permise du règlement sur la gestion contractuelle sinon la Municipalité devra procéder à un appel d'offre publique;

Considérant que la Municipalité est en attente de l'obtention des permis pour le dragage et quelle devra respecter les exigences de ceux-ci, si obtention il y a;

Considérant que tous les éléments reliés à l'environnement devront être respectés lors du dragage et après celui-ci;

Considérant que pour effectuer le dragage, l'entrepreneur devra utiliser des huiles biodégradables, si exigé;

Considérant que les soumissions sont en cours par les entrepreneurs;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu

D'autoriser le dragage de l'étang Bonaventure aux plus bas soumissionnaires, conditionnel à la réception des permis par le Ministère de l'Environnement.



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2019

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à majorité  
Monsieur Cédric St-Amand et madame Lise l'Heureux votent contre

**2019-09-191**

**(9) Renouveau du mandat pour le contrôle canin 2019-2020**

Considérant la satisfaction du conseil municipal quant au service reçu par «Sentiers Canins Maskinongé» pour l'année 2018-2019 relatif au contrôle canin sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que le tarif pour 2019-2020 est de 2.00 \$ / mois / chien;

Considérant que la municipalité fournit les médailles et les formulaires de recensement;

Considérant que «Sentiers Canins Maskinongé» offre également des services supplémentaires en lien avec le contrôle canin (coût spécifié à la proposition tarifaire 2019-2020) ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu,

De reconduire pour l'année 2019-2020 le mandat de «Sentiers Canins Maskinongé».

De nommer M. Yves Lahaies de «Sentiers Canins Maskinongé», en vertu de règlement # 369 concernant la garde des chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Norbert, étant la personne chargée d'appliquer ledit règlement à titre d'autorité compétente et/ou d'expert et/ou de service de contrôle animalier et que la Municipalité procède à la commande de médailles.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-09-192**

**(10) Autorisation d'ensemencement de la butte servant de glissoire**

Considérant que la butte servant de glissoire durant l'hiver provoque de la poussière durant la saison estivale et occasionne une pollution visuelle ;

Considérant le coût pour ensemer au montant de 632,36\$ taxe incluse par l'entreprise Les gazons Tholano ;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,



9 septembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

D'autoriser l'ensemencement de la butte servant de glissoire durant l'hiver, au montant de 632,36\$ taxe incluse par l'entreprise Les gazons Tholano

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-09-193**

**(11) Don de 500 \$ à la FADOQ**

Considérant que Mme Hélène Beaufort, présidente de la FADOQ de Saint-Norbert adresse une demande au conseil municipal afin de recevoir un don de 500 \$;

Considérant que ce don servira à diminuer le coût du repas des fêtes offert aux membres FADOQ ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

Qu'un montant de 500 \$ soit remis en don à la FADOQ de Saint-Norbert afin de diminuer le coût du repas des Fêtes offert aux membres FADOQ.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-09-194**

**(12) Changement de cellulaire du maire**

Considérant que le cellulaire du maire date de plusieurs années;

Considérant que cet équipement éprouve des problèmes actuellement;

Considérant plusieurs forfaits offerts pour le cellulaire avec un montant forfaitaire mensuel;

Il est proposé par madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

De changer le téléphone cellulaire du maire pour un téléphone plus récent.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-09-195**

**(13) Nettoyage de la caserne**

Considérant la demande par les pompiers de nettoyer la caserne;

Considérant que le nettoyage requiert un travail professionnel;



9 septembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

Considérant les soumissions obtenues pour effectuer le travail au montant de 2 520\$ plus taxe par l'entreprise Pression Net;

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

De nettoyer la caserne au montant de 2 520\$ plus taxe par l'entreprise Pression Net

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-09-196

**(14) Appui à une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Norbert a reçu le 3 septembre 2019 une demande d'autorisation destinée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec de la part de Louise Tessier, notaire, mandataire pour la Ferme Benetie Inc. localisée au 2530 chemin du Lac à Saint-Norbert. La demande vise l'aliénation et le lotissement du lot 3 448 489 dont la ferme est propriétaire;

**ATTENDU QUE** le propriétaire actuel de la Ferme Benetie Inc, Monsieur Stéphane Robitaille, souhaiterait éventuellement se départir de la ferme située sur le lot 3 448 489 constituée d'un poulailler, un garage et d'une terre à bois;

**ATTENDU QUE** en prévision de cette vente, l'aliénation et le lotissement du lot 3 448 489 consisteraient à aliéner une partie du lot actuel pour que les lots 3 449 901 et 3 449 902 qui sont respectivement le 2520 et 2510 Chemin du Lac propriétés de M. Stéphane Robitaille conservent chacun une bande de terrain;

**ATTENDU QUE** l'accès pour la ferme située au 2530 et la propriété du 2520, Chemin du Lac est la même et en prévision de la vente, le propriétaire souhaiterait voir ces deux accès définis et distincts;

**ATTENDU QUE** la lisière de terrain créer derrière les lots 3 449 901 et 3 449 902 qui sont respectivement le 2520 et 2510 Chemin du Lac permettrait de reconfigurer chaque emplacement résidentiel tout en s'assurant que chaque emplacement possède le minimum de superficie de 3000 mètres carrés chacun ;

**ATTENDU QUE** cette demande requiert l'avis de la municipalité quant à l'aliénation et le lotissement de ce lot qui se localisent actuellement dans la zone agricole désignée et qu'une recommandation doit être acheminée à ladite Commission pour évaluer la recevabilité puis, le cas échéant, analyser la demande;

**Attendu QUe** Le lot 3 448 489, situé sur le Chemin du Lac est localisé dans la zone AA au sens du règlement de zonage numéro no. 131. Dans la zone AA, à l'exception des îlots déstructurés où est autorisée la construction



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2019

d'habitation unifamiliale isolée, sont autorisés les usages résidentiels, commerciaux et agricoles à titre d'usage principal sur un terrain s'ils ont reçu au préalable l'autorisation de la CPTAQ.

**Attendu QUE** les principaux arguments retenus et favorables au projet sont les suivants :

- La lisière de terrain située sur le côté nord du 2520 Chemin du Lac sert déjà de chemin d'accès pour la résidence et la ferme;
- La lisière de terrain située sur le côté Est du 2520 et 2510, Chemin du Lac n'est pas cultivée et on y retrouve quelques érables seulement;
- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants sera peu affecté par l'emplacement destiné à un usage autre qu'agricole de 0,0540 hectare qui sera créé;
- La lisière de terrain qui sera aliénée est pratiquement enclavé par un îlot déstructuré et en grande partie boisée, tout comme les terres dans le secteur ce qui n'aura pas d'impact sur l'homogénéité du milieu agricole;
- La rentabilité de la Ferme Benetie Inc, ne sera pas affectée par cette opération cadastrale.

**Attendu QUE** l'ensemble de ces points favorables au projet s'ajoute aux autres facteurs inhérents à l'analyse du dossier dont la municipalité doit tenir compte, tels qu'énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, par exemple la localisation du lot, le milieu environnant, les activités agricoles limitrophes l'impact et la disponibilité d'autres emplacements;

**Attendu QU'** après avoir pris connaissance du dossier et des documents joints à la demande, la municipalité est en mesure de formuler un avis et une recommandation.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Patrick Pilon, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal appui la demande et recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour l'aliénation et le lotissement du lot 3 448 489 situé sur le Chemin du Lac, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., C. P-41.1);

**QUE** la présente résolution soit acheminée à la CPTAQ pour être jointe au dossier;

**QUE** la Commission soit informée que le projet est conforme au contenu général, aux objectifs et aux orientations du schéma d'aménagement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire applicables ainsi qu'au règlement de zonage et de lotissement de la municipalité de Saint-Norbert.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité





*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2019

2019-09-197

**(15) Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Cuthbert pour la réfection de la route Fafard**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au Ministère du Transport (MTQ) la réfection de la route Fafard qui est un chemin sous leur responsabilité même si une partie se trouve sur le territoire de la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant la demande reçue par la Municipalité de Saint-Cuthbert le 12 août demandant l'appui de la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant la résolution adoptée au conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mentionnant le piètre état de ce chemin servant de point d'entrée;

Il est proposé par madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu

D'appuyer la Municipalité de Saint-Cuthbert pour la réfection de la route Fafard.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

~~2019-09-198 (16) Autoriser GBI expert conseils inc à exécuter des services professionnels pour le mandat du portrait des installations septiques sur la rue Huguette, des Érables, rang Sainte-Anne et Chemin du Lac, le prolongement du réseau d'égout sanitaire et augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées.~~

ANNULÉ

Considérant que le premier rapport déposé par GBI a permis de faire un portrait et diagnostic concernant l'étang aéré ;

Considérant que le premier rapport déposé par GBI ne comportait pas les informations concernant le portrait des installations septiques sur la rue Huguette, des Érables, rang Sainte-Anne et Chemin du Lac, le prolongement du réseau d'égout sanitaire et augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées;

Considérant que les études effectuées par GBI sont financées à 100% par la TECQ et le programme PRIMEAU du MAMAH;

Considérant que le coût de l'étude pour faire le portrait des installations septiques sur la rue Huguette, des Érables, rang Sainte-Anne et le Chemin du Lac, le prolongement du réseau d'égout sanitaire et augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées est de 13 500\$ plus taxe;



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2019

Il est proposé par

appuyé par et résolu

D'autoriser GBI expert-conseils inc à exécuter des services professionnels pour le mandat du portrait des installations septiques sur la rue Huguette, des Érables, rang Sainte-Anne et Chemin du Lac, le prolongement du réseau d'égout sanitaire et augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées au montant de 13 500\$ plus taxe.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

*Madame Gwendeline Poirier, étudiante en secondaire 4, vient parler du projet de Communauté Bleues mentionnant que des actions devraient être prises comme celle d'éliminer les bouteilles d'eau de plastique lors d'événements et de promouvoir des services d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées financés, détenus et exploités par l'État.*

2019-09-199

**(17) Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Norbert exploite et entretient un système sophistiqué et règlementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde ;

ATTENDU QUE la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Municipalité de Saint-Norbert;

ATTENDU QUE l'eau embouteillée est jusqu'à 3000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet à la Municipalité de Saint-Norbert, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal ;

ATTENDU QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles ;

ATTENDU QUE l'eau du robinet de la Municipalité de Saint-Norbert est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée ;

ATTENDU QU'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate ;

ATTENDU QUE l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2019

municipales est l'une des trois étapes requises pour que la Municipalité de Saint-Norbert puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert demande au personnel municipal d'établir un calendrier de mise en œuvre de ces décisions, y compris des échéances pour l'évaluation de l'accessibilité à l'eau potable dans les établissements municipaux ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert demande au personnel municipal de faire rapport périodiquement sur les progrès réalisés.

Il est proposé par monsieur Cédric St-Amand  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-09-200**

### **(18) Varia**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard et appuyé par madame Hélène Houde de procéder à la création d'une banque de noms de journalier temporaire à la voirie.

Il est proposé monsieur Michel Fafard, appuyé par madame Hélène Houde d'acheter 50 kits de douche au montant de 12\$ chacun pour un montant total de 600\$ plus taxe, pour offrir aux nouveaux résidents et ce à compter de janvier 2020



9 septembre 2019

*Municipalité  
de St-Norbert*

2019-09-201

**(19) Période de questions**

2019-09-202

**(20) Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Michel Fafard, appuyé par monsieur Patrick Pilon et unanimement résolu de lever la séance à 21h30

---

Michel Lafontaine  
Maire

---

Caroline Roberge  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Michel Lafontaine, maire

---

---